

# CONSEIL MUNICIPAL DE MIMIZAN

SEANCE DU 26 JUIN 2014

## COMPTE - RENDU

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 26 du mois de juin à 18 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 juin 2014, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, Maire.

**Présents :** Monsieur PLANTIER Christian, Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame DULHOSTE Michèle, Monsieur CORBEAUX Daniel, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Monsieur CASSAGNE Guy, Madame CASTAING-JAMET Stéphanie (adjoints) Madame BARANTIN Annie, Monsieur SANNA Denis, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur DOUSSANG François, Madame LEROUX Claire, Madame MATTE Muriel, Madame JEANGILLES Séverine, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur FORTINON Xavier, Madame DELEST Marie-France, Madame LARROCA Sandrine, Monsieur POMAREZ Frédéric, Madame OLHASQUE Annabel (conseillers municipaux)

**Absents excusés :** Madame DEZEMERY Isabelle donne pouvoir à Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur PONS Guy donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame LAMARQUE Patricia donne pouvoir à Madame BARANTIN Annie, Monsieur TARTAS Franck donne pouvoir à Monsieur PLANTIER Christian plantier, Madame AMESTOY Katia donne pouvoir à Madame DULHOSTE Michèle, Madame OBADIA Alexandra donne pouvoir à Madame CASTAING-JAMET Stéphanie, Monsieur SAUVAGET Yannick donne pouvoir à Monsieur DOUSSANG François

**Secrétaire de séance :** Madame LEROUX Claire

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 5 juin 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

En vertu de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération du 03 avril 2014, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe qu'il a pris **trois décisions** portant les numéros **1218, 1219, 1220** qui sont inscrites au registre ouvert à cet effet.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que le point n°8 concernant le Régime Indemnitaire des agents de la commune est retiré car de nouveaux textes sont sortis, ce qui impose une analyse juridique et opérationnelle poussée.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

- 1- Admissions en non valeur
- 2- Service des Sports - golf - tarifs cartes rechargeables
- 3- Approbation du programme et des tarifs de la saison culturelle 2014 - 2015
- 4- Approbation du programme et des tarifs des Médiévales
- 5- Création de tarifs dits « TEPOS »
- 6- Création de postes pour avancement de grade
- 7- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de poste
- 8- Vente de terrains - lotissement « Route Noire »
- 9- Lotissement « Pyramide II » - autorisation de vente lot n°70
- 10- Lotissement « Pyramide II » - autorisation de vente lot n°20
- 11- Modification statutaire préalable au transfert de la compétence d'aménagement numérique et communications électroniques au SYDEC

### 1- ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

### BUDGET PRINCIPAL

Ramassage déchets verts

(Titre 803-2011)

22.50 €

Motif : Surendettement et décision effacement de dette.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

### 2- SERVICE DES SPORTS - GOLF - TARIFS CARTES RECHARGEABLES

Rapporteur : Monsieur CASSAGNE Guy

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Aujourd'hui, le golf dispose d'une machine à balles qui fonctionne avec 2 systèmes :

- Des jetons
- Et des cartes jetables

Concernant plus spécifiquement les cartes jetables, les tarifs appliqués sont les suivants :

- |                                 |       |
|---------------------------------|-------|
| - Carte de 1 panier de balles   | 2.50€ |
| - Carte de 5 paniers de balles  | 11€   |
| - Carte de 10 paniers de balles | 20€   |

Dans une perspective de développement durable et d'économie, la Mairie a acheté un lecteur de carte rechargeable.

Il est proposé les tarifs suivants :

- |   |     |
|---|-----|
| - Prix d'achat de la carte rechargeable | 5€  |
| - 20 paniers de balles                  | 36€ |
| - 30 paniers de balles                  | 48€ |
| - 50 paniers de balles                  | 65€ |

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

### 3- APPROBATION DU PROGRAMME ET DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2014 - 2015

Rapporteur : Madame DULHOSTE Michèle

Questions et/ou observations : Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur le Maire

Vote : Fin de la commission extra municipale de la M.A.C : 22 POUR et 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque)

Approbation du programme et tarifs de la saison culturelle : UNANIMITE

#### 1) Fin de la commission extra municipale de la M.A.C

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre fin à la commission extra municipale de la M.A.C. La commission Culture travaillera directement avec le service culturel pour élaborer la saison culturelle.

**Monsieur RINGEVAL Alain :**

« Avant de dire quelques mots sur le programme de la saison culturelle, je voudrais moi aussi m'attarder sur la disparition de la M.A.C.

La brutalité avec laquelle celle-ci vient de nous être annoncée, comme elle le fut à ses membres, nous interpelle pour le moins.

Pourquoi la M.A.C disparaît-elle ?

Chacun est en droit de se poser la question et la dizaine de personnes qui la compose se la pose encore.

Serait ce par souci d'économie ?

Les membres de la M.A.C sont des bénévoles au même titre que nombre d'entre vous au sein d'associations auxquelles vous appartenez.

Ils ont dépensé leur temps mais pas les deniers de la commune. Si le souci de la maîtrise budgétaire est un problème que nous partageons, supprimer la M.A.C ne réduira pas le déficit de la programmation culturelle.

Serait ce pour disloquer un groupe de personnes que l'on soupçonnerait de s'approprier un pans important de la politique culturelle ou compte-t-elle trop d'enseignants en son sein, ces représentants du savoir qui monopoliseraient sa diffusion et la rendrait inaccessible.

Mais que je sache, ce sont bien les élus qui valident le programme et qui ont tout le loisir de le modifier s'ils le considèrent inadapté.

Aucune justification de la suppression de la M.A.C nous est apportée aujourd'hui, pas plus qu'elle n'a été expliquée aux membres de la M.A.C.

Mesdames et Messieurs les élus, vous qui allez signer son acte de décès dans quelques minutes, que savez-vous de la M.A.C ?

Vous en connaissez le sigle, mais la M.A.C qu'est ce que c'était ? Je vais vous faire un peu d'histoire.

La Mission d'Action Culturelle fût créée il y a une vingtaine d'années alors que les élus de l'époque menaient une réflexion sur la diffusion de la culture sur notre territoire avec l'aide de l'attaché culturel du Conseil Général.

C'est à son initiative que la M.A.C vu le jour, justifiant sa création par sa pluralité, ses connaissances et ses compétences.

Son rôle fût clairement défini, il s'agissait d'élaborer un programme culturel de qualité, dans des lieux différents et suffisamment diversifié pour qu'il convienne au plus grand nombre.

Ainsi des spectacles ont été proposés à l'Eglise de la Plage, à la Vieille Chapelle, et oui nous l'avons également utilisé, la route Molière y a fait escale, dans les locaux de CEVEO avant que le Parnasse n'ouvre ses portes.

La M.A.C est une ouverture vers les citoyens que vous semblez enfin vouloir instaurer en d'autres circonstances mais que vous balayez d'un revers de main.

Elle est composée de bénévoles soutenus par des élus, deux élus de la majorité et un de l'opposition qui avaient donc la possibilité de corriger ce qu'ils estimaient ne pas convenir.

Ces bénévoles sont encadrés pour le service culturel de la commune donc certains ont participé à sa création. Ces bénévoles viennent d'horizon socio professionnel et de courants de pensée différents. Ces bénévoles ont mis leur temps et leurs compétences au service de notre ville.

Ces bénévoles, qui de part leur spécialité et leur préférence à savoir la musique, le théâtre, la danse, la chanson ont proposé une vingtaine de programmes variés avec plus ou moins de succès, je vous l'accorde, sans que leur rôle ne soit mis en cause.

Ces bénévoles ont également assuré l'affichage, le voiturage des artistes, de nombreux déplacements jusqu'au Festival d'Avignon pour choisir les meilleurs spectacles à des prix abordables. Enfin, ils ont assuré l'accueil des spectateurs au Parnasse à raison d'une douzaine de représentation par saison.

Les directrices et responsables du service culturel successives ont, je le crois pour ne pas dire j'en suis sûr, apprécié cette aide précieuse.

Vous allez priver cette aide en supprimant la M.A.C.

Alors non, nous ne comprenons pas cette disparition soudaine, non la M.A.C n'est pas un jouet auquel ses membres s'accrocheraient de peur de le voir leur échapper.

Non, les membres de la M.A.C n'attendaient pas que nous leur demandions la permission de voir leurs missions s'achever.

Ils auraient sûrement compris cette dissolution si elle leur avait été présentée et expliquée bien avant l'ultime réunion de la M.A.C.

Après tout, il est bien de votre choix et responsabilité de modifier le fonctionnement du service culturel.

Les bénévoles auraient surtout apprécié que leur implication et leur activité soient reconnues à sa juste valeur, quelques mots de remerciement les auraient satisfaits.

Ce que vous n'avez pas su ou voulu faire, même dans votre dernière publication, et en cela vous avez manqué d'élégance voire de décence. »

**Madame DULHOSTE Michèle :**

Une commission extra municipale telle que la M.A.C a pour but d'associer les citoyens à la vie de la commune ; de faire appel aux compétences de la société civile ; de faire vivre la démocratie locale. Sa création par la volonté municipale est facultative, et son rôle est par définition consultatif, et non décisionnaire.

Ses missions consistent à être une force de proposition et à participer au travail de réflexion et de réalisation des élus.

Cette commission peut être temporaire ou permanente.

La M.A.C de Mimizan, créée il y a une vingtaine d'années, participait au choix de la programmation culturelle du Parnasse.

Selon les propos, tenus devant témoins en réunion de la commission culture, de l'un des membres de la M.A.C ici présent, cette structure s'essouffait. 3 de ses membres allaient démissionner à la fin de la saison actuelle. Un 4<sup>e</sup> ne participait plus aux réunions depuis un certain temps.

Les réactions disproportionnées produites sur ses membres par l'annonce de la suppression de la MAC prouvent qu'une certaine dérive s'était produite. Cette commission semblait avoir perdu de vue qu'elle n'avait qu'un rôle consultatif, et non décisionnel.

Elle s'était approprié la programmation du Parnasse, dont les membres de la commission culture étaient de fait exclus, ce qui me semble paradoxal. Ces personnes m'ont donné l'impression de se croire les seules compétentes pour faire ces choix.

J'en veux pour preuve leur demande de communication de la liste des membres de la commission culture actuelle : ils voulaient sans doute vérifier que ceux-ci possèdent les prérequis, le niveau nécessaires ?

Ils nous prennent peut-être pour des sous-cultivés, mais, pas plus qu'ils n'ont le monopole du cœur, ils n'ont celui de la culture, et nous ne faisons aucun complexe vis-à-vis d'eux.

Si je peux comprendre la déception, la frustration, même, des membres de la M.A.C à l'annonce de sa dissolution, je ne peux en approuver les manifestations excessives (je fais allusion aux termes d'un mail reçu de l'un d'eux) et théâtrales (il s'agit ici de la décision de s'habiller en noir pour le dernier spectacle du 6 juin : il fallait porter le deuil de la M.A.C !).

Ils ont réagi comme si je les dépossédais d'un droit, d'un pouvoir, ce qu'ils n'avaient pas. C'est pourquoi, quelle que soit la manière dont leur aurait été annoncée cette dissolution, elle n'aurait pas pu obtenir leur aval.

Cependant, je tiens à dire qu'ils ont travaillé, et je les en remercie, avec sérieux, avec passion, qu'ils se sont investis...mais au-delà de leur rôle !

L'équipe actuelle, après sa prise de fonctions, a fait les constats suivants :

- Dérive du fonctionnement de la MAC,
- Fréquentation insuffisante du Parnasse, très bel outil de travail, mais surdimensionné par rapport à notre population,
- Des choix de spectacles parfois trop élitistes qui n'attirent pas le public : le dernier, UBU ROI, a rassemblé 25 spectateurs présents pour 38 entrées payées (la différence s'expliquant je pense par l'absence de certains abonnés),
- Un déficit s'élevant à près de 237 000€, insupportable pour les finances municipales dans la conjoncture actuelle.
- Nous avons donc fait le choix d'un autre fonctionnement et d'autres orientations.

Nous voulons rendre aux élus leur rôle : celui de choisir, de décider. C'est donc la commission Culture qui aura en charge la programmation du Parnasse, et les élus de l'opposition qui en font partie auront toute latitude pour s'exprimer dans ce cadre.

La démocratie participative prendra d'autres formes : la commission pourra faire appel à des consultants choisis dans le Conseil des Seniors qui va renaître, ou parmi des Mimizannais possédant des compétences dans des domaines précis : musique, théâtre...

Et si l'on m'a objecté que le Conseil des Seniors est composé de seniors ; que les jeunes ne sont pas représentés, j'ai eu la charité de ne pas faire remarquer que j'avais beau ajuster mes lunettes, je ne voyais aucun jeune parmi les membres de la M.A.C .

Ceux-ci assuraient l'accueil des spectateurs au Parnasse. Nous avons des solutions de remplacement, n'en doutez pas. Si je ne les évoque pas ce soir, c'est que nous n'avons pas encore arrêté notre choix parmi les options possibles. Nous nous donnons le temps de les étudier : la nouvelle saison culturelle ne débutera qu'après l'été, et vous serez bien entendu informés de la formule retenue.

Pour attirer davantage de spectateurs au Parnasse, nous proposerons de temps en temps des spectacles plus « grand public », sans abaisser évidemment le niveau culturel jusqu'à la médiocrité. Mais on n'impose pas la culture au public. On ne cultive pas le public par force.

La première culture que l'on reçoit, c'est celle du milieu familial auquel on appartient, et elle est longtemps prégnante chez de nombreuses personnes, mon expérience professionnelle me permet de l'affirmer .

Les goûts peuvent bien sûr évoluer, par l'action de l'éducation reçue en milieu scolaire, qui va ouvrir d'autres portes, élargir les horizons, éveiller à d'autres genres de musique, de théâtre. C'est la raison pour laquelle nous conservons tous les spectacles « jeune public » destinés aux élèves de nos écoles et du collège.

De manière à satisfaire un public plus exigeant, nous proposerons à l'avenir davantage de sorties à l'Auditorium et à l'Opéra National de Bordeaux, dans la mesure où celui-ci pourra satisfaire nos demandes.

Sachant bien qu'il n'est pas envisageable d'atteindre un équilibre, nous voulons cependant réduire le déficit important du budget du Parnasse.

Pour cela, nous pouvons diminuer peut-être le nombre de spectacles, ou en programmer de moins onéreux. Mais la solution que nous privilégions est un meilleur remplissage de notre salle, en adaptant davantage nos choix à ceux du public.

Nous ne nous résignons pas à accueillir un trop faible nombre de spectateurs. Nous poursuivrons les actions entreprises en faveur de la promotion de la culture, en distribuant aux élèves de nos écoles des places gratuites pour eux et à demi-tarif pour leurs parents, afin de leur permettre d'assister en famille aux spectacles qui leur sont destinés.

Nous nous mettrons en rapport avec le collège, l'école intercommunale de musique, et l'école de danse pour inciter leurs élèves à fréquenter notre salle.

Mais nous n'avons aucune garantie de réussite. Nous n'avons pas la prétention de détenir la solution qui provoquera un engouement soudain pour la culture et remplira à la fois le Parnasse et nos caisses.

Se rendre au théâtre ou au concert relève de choix personnels que nous ne pouvons pas contraindre. Tout au plus pouvons-nous tenter de les influencer.

Elever le niveau culturel de la population est une ambition louable. Nous devons l'avoir et mettre en œuvre des actions pour atteindre ce but. Mais il faut rester réaliste et modeste : certaines personnes n'éprouvent pas d'intérêt pour la culture, et nous ne réussissons pas à leur en faire éprouver. Nombreuses sont celles qui lui préfèrent le divertissement.

Notre politique culturelle ne m'apparaît pas comme une révolution. C'est une évolution, que nous jugeons indispensable. Or, les modifications provoquent toujours des protestations : la résistance au changement est courante.

Il est plus confortable de conserver les mêmes modes de fonctionnement, car changer déstabilise. C'est cependant la seule méthode qui nous permet de progresser. »

#### **Monsieur RINGEVAL Alain :**

« Il est dommage que toutes ces explications n'aient pas été données lors de la dernière réunion de la M.A.C. Cela aurait permis un échange avec ses membres.

Quant aux remerciements, ils viennent un peu tardivement et je les crois peu sincères.

Je vous rappelle quand même, et vous l'avez dit à juste titre, la M.A.C était une commission extra municipale qui n'avait pas de pouvoir décisionnaire. Il était donc de la responsabilité des élus de réunir la commission pour que le programme lui soit présenté et qu'elle puisse le contester. Ce qui n'a jamais été fait durant ces six dernières années. »

**Le conseil municipal accepte par 22 POUR et 7 CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) la fin de la commission extra municipale de la M.A.C.**

#### **1) Programmation**

Un certain équilibre est voulu dans la programmation, entre les disciplines et les notoriétés d'artistes : musique (2 classiques, musique du monde, vedette chanson), théâtre tout public (2 spectacles), danse (2 spectacles), 3 spectacles jeune public, sorties à l'Opéra de Bordeaux, résidences. Cette programmation est élaborée en tenant compte de l'aide apportée par les services de la collectivité et notamment techniques sur certains spectacles. Les tarifs sont adaptés à la jauge évaluée.

Date	Horaire	Titre	Compagnie
Vendredi 26 septembre	20h	<i>La Bohème</i>	ONBA (33) mise en scène Laurent Laffargue
	Type de spectacle	Tarif	
	Retransmission d'opéra en direct	18€ 5 € pour les moins de 25 ans	
samedi 4 octobre	20h		Trottoirs d'en face (40)
	Type de spectacle	Tarif	
	Concert - ouverture de saison	Unique 10 €, spectacle offert aux abonnés	

samedi 18 octobre	<b>20h30</b>	<i>Hasta Siempre Beny</i>	<b>Big Band Côte Sud (40)</b>
	Type de spectacle	Tarif	
	Concert Jazz/musique du monde	C	
Dimanche 23 novembre	<b>17h</b>	<i>Le Tour du Monde en 80 jours</i>	<b>Théâtre du Palais Royal (75)</b>
	Type de spectacle	Tarif	
	théâtre	B	
dimanche 14 décembre	<b>17h</b>	<i>Chants de Noël</i>	<b>ONBA (33)</b>
	Type de spectacle	Tarif	
	Musique classique	C	
<i>Vendredi 16 janvier</i>	<b>19h</b>	<i>Le Bateau de Nino</i>	<b>Nino's et Cie (75)</b>
	Type de spectacle	Tarif	Commentaires
	musique à partir de 5 ans	U	avec 1 scolaire cycle 2 le matin
Samedi 7 février	<b>20h30</b>	<i>En st[oc]k</i>	<b>Collectif AAO (33)</b>
	Type de spectacle	Tarif	
	Danse contemporaine	C	
Mercredi 11 mars	<b>19h</b>	<i>Sorcières</i>	<b>Cie des 13 Lunes (33)</b>
	Type de spectacle	Tarif	Commentaires
	Théâtre à partir de 8 ans	U	avec 1 scolaire cycle 3 et collège le matin
Samedi 28 mars	<b>20h30</b>	<i>Julien Doré</i>	
	Type de spectacle	Tarif	
	Vedette chanson	A	
Dimanche 29 mars	<b>15h</b>	<i>Tristan et Isolde de Wagner</i>	<b>ONBA (33)</b>
	Type de spectacle	Tarif	Commentaires
	Sortie à Bordeaux	catégorie 1 : 86 € et 52 € pour les moins de 26 ans catégorie 3 : 53 € et 31€ pour les moins de 26 ans (dont 10€ pour le bus)	A l'Auditorium de Bordeaux Direction musicale, Paul Daniel Mise en scène, Giuseppe Frigeni
Avril	<b>Horaire à déterminer</b>	<i>4 Tendances</i>	<b>ONBA (33)</b>
	Type de spectacle	Tarif	Commentaires
	Danse classique	B	Avec 3 pièces contemporaines et 3 pas de deux classiques

Samedi 11 avril	<b>11h</b>	<b><i>L'extensible voyage d'Evea</i></b>	<b>Carré Blanc compagnie (Toulouse)</b>
	Type de spectacle	Tarif	Commentaires
	Danse à partir de 1 an	U	avec 2 scolaires cycle 1 la veille
Vendredi 24 avril	<b>20h30</b>	<b><i>Voyage extraordinaire</i></b>	<b>La Grosse situation (33)</b>
	Type de spectacle	Tarif	Commentaires
	théâtre	C	Au Forum ou au camping de la Plage
Samedi 16 mai	<b>20h30</b>	<b><i>Quatuor Prométhée</i></b>	<b>ONBA quatuor à cordes</b>
	Type de spectacle	Tarif	
	Musique classique	B	
Dimanche 28 juin	<b>15h</b>	<b><i>Le Lac des cygnes</i></b>	<b>ONBA</b>
	Type de spectacle	Tarif	Commentaires
	Ballet classique	catégorie 1 : 50 € et 32 € pour les moins de 26 ans catégorie 3 : 33 € et 21€ pour les moins de 26 ans (dont 10€ pour le bus)	Au Grand Théâtre

#### TARIFS

<b>tarif A</b> : plein 35 € réduit : 25 € préférentiel 33 € abonné 28 €	<b>tarif B</b> : plein 18 € réduit : 12 € préférentiel : 15 € abonné : 12 €	<b>tarif C</b> plein : 15 € réduit : 10 € préférentiel : 12 € abonné : 10 €
--	--	--

**Tarif U (famille) : 5 €**

**Tarif spéciaux indiqués pour les sorties à Bordeaux et l'ouverture de saison**

**Tarif séances scolaires hors CCM : 3 € (gratuites pour les écoles de la CCM)**

#### RESIDENCES

Du 5 au 12 novembre 2014      compagnie **La Nageuse au piano** (33) sur un spectacle de chanson sur la Suède « Ö » sous réserve des moyens de productions de la compagnie

Du 7 au 14 janvier              **collectif AIAA** (40) sur un spectacle de théâtre intitulé « Argent, pudeurs et décadences »

Du 1<sup>er</sup> au 6 juin                  **collectif AAO** (33) sur un spectacle de danse jeune public intitulé « E

#### **Monsieur Ringeval Alain :**

« Nous validons ce programme issu de la réflexion et des recherches des membres de la M.A.C, de la responsable du service culturel et de son équipe.

En revanche, nous ne pouvons passer sous silence une autre disparition qui est celle des Mouvementées, un festival de danse qui ouvrait la saison estivale.

Nous n'avons eu aucune explication quant à sa disparition, ce festival était-il trop élitiste ou trop cher ?

Pourtant il s'agit d'un événement largement subventionné, en 2013, le budget s'élevait à 45 000€ pour une participation de la commune à hauteur de 19 000€.



Cet abandon est préjudiciable car ce festival était désormais attendu et certains touristes adaptaient leur séjour en fonction des dates de celui-ci.

Cela est également préjudiciable car la fréquentation de ce festival était régulièrement en hausse, en 2003 soit l'année de sa création, nous avions 500 spectateurs, en 2013, nous avons plus de 3 500 spectateurs, ce qui profite largement à notre commerce local.

En résumé, nous ne voterons le programme culturel 2014 /2015 dans sa globalité. »

**Madame DULHOSTE Michèle :**

« Si les Mouvementées sont supprimées, elles seront remplacées par une autre manifestation d'entrée de saison. Vous serez bien entendu informé de cela. Nous avons déjà des idées à ce sujet. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« La création du festival des Mouvementées a été faite de concert entre les différentes collectivités territoriales car le département des Landes ne possédait pas de manifestation de danse contemporaine sur l'ensemble de son territoire.

Après plusieurs débats entre les élus des différents échelons de collectivités territoriales, la commune de Mimizan s'était positionnée sur ce créneau car il n'appartenait à personne, cela permettait une identification de la collectivité.

Ce festival a une histoire et il permettait d'installer ce spectacle dans la durée.

De plus, il était largement soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, par la Région Aquitaine et par le Département. Au bout de dix ans, nous commençons à bien être identifiés et je crois que vous avez pu largement apprécier sa qualité. Cette manifestation de qualité débutait l'entrée de saison.

Nous disons que la culture coûte cher, cependant, il faut que vous sachiez qu'une étude nationale montre qu'un euro investi dans un festival, c'est entre 4 et 10 euros de retombée économique pour le territoire.

Si vous faites la multiplication pour les Mouvementées, vous voyez la retombée locale que cela pouvait représenter pour le territoire.

Je crois qu'en période difficile comme aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous permettre de balayer ce festival d'un revers de main.

Monsieur le Maire s'est engagé à la pérennisation des Mouvementées, même s'il avait souhaité que ce festival ait lieu tous les 2 ans, ce n'était pas son arrêt de mort qui était signé en juillet dernier mais bien sa continuité.

Je ne vous cache pas que cette méthode est assez cavalière, nous n'avons pas eu aucun débat concernant la disparition de la Mission d'Action Culturelle et ni celle des Mouvementées.

Vous faites le chantre de la démocratie participative dans votre discours cependant, cela ne laisse pas augurer de bonnes choses à l'avenir si vous procédez de la sorte. »

**Monsieur le Maire :**

« Nous avons pris acte. »

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

#### 4- APPROBATION DU PROGRAMME ET DES TARIFS DES MEDIEVALES

Rapporteur : Madame DULHOSTE Michèle

Questions et/ou observations : Madame LARROCA Sandrine, Monsieur CORBEAUX Daniel, Monsieur FORTINON Xavier

Vote : 22 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque)

#### Objectifs

Le projet consiste à mettre en place une manifestation d'arrière saison autour d'un événement culturel commun. L'intention est de mettre en valeur le clocher porche par l'animation du site. Cette manifestation culturelle vise à insuffler à la population locale de la curiosité et de l'intérêt pour son patrimoine.

Les Médiévales se veulent aussi être une animation pédagogique tournée vers une période historique : le Moyen-âge. Il est important de replacer cette période dans son contexte en montrant à travers des expositions, des jeux, des démonstrations, des saynètes la réalité de la vie de ces hommes, leur façon de travailler.

#### Au Cœur du Centre historique de Mimizan

**Deux compagnies** (Médio Evo et Les Compagnons de l'Imaginaire Chevaleresque), une **dizaine d'artisans** (peintures à fresque, vitrail, cordes, sculpture, forgeron, fustier, la cuisine, l'herbier, l'atelier du miel et le frappe monnaie) et les **associations** (ASEM Arts et Vie, ASEM Histoire et Traditions, ASEM Lecture, Les Archers du Born, le Comité des Fêtes...) sont regroupés sur le site du Clocher-Porche de l'ancien Prieuré Sainte-Marie-de-Mimizan.

Ce lieu sera entièrement sécurisé et interdit à la circulation pendant toute la manifestation.

L'esplanade du Musée sera dans le même temps un marché artisanal vivant, un lieu de quête et de victuailles grâce à l'installation d'une taverne et à l'occasion d'un banquet.

Du 19 au 21 septembre 2014, le vieux bourg de Mimizan vivra à l'heure médiévale.

#### Publics visés

Tous publics : enfants, famille, seniors...

Population locale : Communauté de communes, pays Landes Nature Côte d'Argent.

Département des Landes et départements limitrophes

#### Tarifs

A l'occasion de cette manifestation, le 20 septembre 2014, le Musée - Prieuré organise un Banquet Spectacle préparé par le traiteur Vallicella et animé par les 2 compagnies sur le thème du Moyen-Âge.

Voici les tarifs que nous proposons de pratiquer :

Tarifcation du banquet	Plein tarif	Tarif enfant
	30€	15€

Le tarif enfant s'appliquera aux enfants de moins de 14 ans.

#### PROGRAMME

##### Vendredi 19 Septembre

Site du Prieuré :

• **Théâtre avec les Compagnons** : « Une journée ordinaire dans la vie trépidante de sire Elrick de Castelenbois » : 2 représentations scolaires (partenariat Médiathèque)

Cinéma Le Parnasse :

En soirée sera proposé un film ou un dessin animé en rapport la période médiévale. (En attente des sorties éventuelles sur le sujet.)

## **Samedi 20 Septembre**

### **Site du Prieuré :**

Dès 11h • **Marché médiéval et Taverne**

#### • **Toute la journée :**

Démonstrations du travail artisans, jeux pour enfants, tir à l'arc, chants, combats, saynètes à intervalles réguliers par les compagnies Médio Evo et les Compagnons de l'Imaginaire Chevaleresque  
Un chantier de reconstruction sera installé près du clocher-porche avec machine de levage, forgeron, sculpteur - tailleur de pierre.

14h • **Jeu de Piste** - Pour les 8-13 ans. "Enquête au Prieuré": Intrigue grandeur nature menée par Alchimie, comédiens amateurs.

15h • **Atelier-conférence** sur la construction au moyen-âge par la Cie Dans l'œil du Compas

17h • **Théâtre avec les Compagnons** : « Une journée ordinaire dans la vie trépidante de sire Elrick de Castelenbois ».

19h • **Musique et gigue** (danses)

20h00 • **Banquet-Spectacle** : Repas médiéval animé par les compagnies Medio Evo et Les Compagnons de l'Imaginaire Chevaleresque. Final : spectacle de feu par Medio Evo

## **Dimanche 21 Septembre**

### **Site du Prieuré :**

Dès 11h • **Marché médiéval et Taverne**

#### • **Toute la journée des démonstrations du travail des artisans** (voir samedi)

11h30 • **Théâtre avec les Compagnons** : « Une journée ordinaire dans la vie trépidante de sire Elrick de Castelenbois ».

15h • **atelier-conférence** sur la construction au moyen-âge par la Cie Dans l'œil du Compas

### **Site du Lavoir :**

17h30 • **Spectacle de chevalerie : tournoi**

### **Site du Prieuré :**

19h • **Clôture des festivités : Musique et gigue** (danses)

## **Visite du Clocher-Porche**

« Les Médiévales » sont l'occasion de découvrir ou redécouvrir ce patrimoine exceptionnel.

Le Musée de Mimizan ouvrira ses portes gratuitement le samedi 20 septembre et le dimanche 21 septembre.

**Samedi : 10h, 11h, 14h, 15h, 16h et 17h.**

**Dimanche : 10h, 11h, 14h, 15h, et 16h.**

Programme sous réserve de l'obtention des aides de la Médiathèque départemental des Landes (spectacle théâtral du vendredi et samedi), du Conseil Général des landes et du Conseil Régional d'Aquitaine.

### **Madame LARROCA Sandrine :**

« Lors de la commission culture, le programme des Médiévales nous a été présenté, nous sommes tout à fait favorables à cette manifestation car elle est de qualité, elle se situe en arrière saison, autour du Clocher Porche et durant les journées du Patrimoine.

Cependant, dans cette présentation, seuls les prix du banquet nous sont présentés à savoir 30 euros pour un plein tarif pour un coût réel de repas à 20 euros, nous dira-t-on. Le tarif enfant s'élève à 15 euros pour 10 euros de coût réel.

Bien que l'âge du tarif enfant ait été modifié lors de la commission, nous trouvons que ce prix reste élevé pour une famille et notamment une famille avec de jeunes enfants.

Lors de la commission ou dans le dossier qui nous est présenté ce soir, aucun budget n'est associé à cette manifestation.

Nous souhaiterions avoir quelques indications sur le coût de ces journées des Médiévales. »

**Madame DULHOSTE Michèle :**

« Bien entendu le budget existe, je vous le ferai passer car je ne l'ai pas sous la main. Il a été élaboré par l'agent en charge des Médiévales. »

**Monsieur CORBEAUX Daniel :**

« Concernant les tarifs, nous en avons débattu en commission. Pour le tarif enfant, nous trouvions que 15 euros était un peu excessif pour des familles, nous étions tombés d'accord sur le sujet.

Concernant toutes les lignes tarifaires afférentes à ces Médiévales, comme l'a indiqué Madame Dulhoste, nous vous ferons passer les documents. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« Vous comprendrez bien qu'il est difficile d'adopter un programme sans en connaître les éléments financiers, surtout lorsque l'exposé se termine par : « programme sous réserve de l'obtention des aides de la Médiathèque Départementale des Landes, du Conseil Général des Landes, du Conseil Régional d'Aquitaine. »

Il est compliqué de se prononcer sans avoir d'élément financier que ce soit les dépenses ou les recettes.

Afin qu'il n'y ait pas d'erreur la Médiathèque Départementale des Landes et le Conseil Général sont la même entité. Les subventions devront donc être demandées soit à l'un soit à l'autre. »

**Monsieur CORBEAUX Daniel :**

« En commission culture, nous avons abordé les finances de cette manifestation et nous avons annoncé le chiffre que je n'ai pas en tête. »

**Madame DULHOSTE Michèle :**

« Le budget des Médiévales s'élève à 50 000€ avant l'attribution des subventions. »

**Madame LARROCA Sandrine :**

« Ce chiffre n'a pas été précisé durant la commission. »

**Le conseil municipal accepte par 22 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, Mme Larroca, M. Pomarez, Mme Olhasque) la proposition du rapporteur.**

## **5- CREATION DE TARIFS DITS « TEPOS »**

Rapporteur : Monsieur CORBEAUX Daniel

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Suite au Conseil d'Exploitation de la régie autonome des campings municipaux qui s'est tenu jeudi 12 juin 2014, le conseil propose les tarifs dits « TEPOS » :

### **4° RENCONTRES NATIONALES TEPOS**

Ces Rencontres Nationales "**Energie et territoires ruraux, vers des Territoires à Energie POSitive**", organisées par la Communauté de Communes de Mimizan (CCM) et la Communauté de Communes de la Haute Lande, auront lieu les 24, 25 et 26 septembre 2014, sur le territoire.

Le camping municipal de la plage se positionne comme un hébergeur potentiel.

Détail de la prestation :

- **Hébergement** en Mobile Home 6 personnes - 3 Chambres (Mise à disposition de 10MH)
- **Petit déjeuner inclus** (Lait, Café, Thé, Confitures, Viennoiseries, Pain, Sucre)  
(Dépense réelle pour le camping /personne : 2€ HT)
- **Le linge de lit** sera loué aux frais de la régie et mis en place dans chaque hébergement ainsi que les serviettes et draps de toilette 1 fois pour la durée du séjour (Dépense réelle pour le camping /personne : 4€ HT)
- **Le nettoyage** du Mobil Home en fin de séjour est inclus

Période	Durée	Tarifs		
		1 Personne	2 Personnes	3 Personnes
Du 23 au 28 septembre 2014	1 Nuit	70€	110€	150€
	2 Nuits	140€	220€	300€
	3 Nuits	180€	260€	340€
	4 Nuits	350€		
	5 Nuits			

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

#### **6- CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE**

Rapporteur : Madame DULHOSTE Michèle

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Afin de pouvoir nommer deux agents dans leur nouveau grade à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, il convient de créer les postes nécessaires.

Il convient donc de créer un poste d'attaché principal à temps complet.

Il convient donc de créer un poste de brigadier chef principal à temps complet.

Il faudra attendre l'avis de la Commission Administrative Paritaire pour procéder à la nomination des agents avec effet au plus tôt au 01/07/2014.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

#### **7- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE PAR TRANSFORMATION DE POSTE**

Rapporteur : Madame DULHOSTE Michèle

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Un poste est actuellement vacant au tableau des effectifs suite au départ d'un fonctionnaire qui est en disponibilité pour convenance personnelle depuis plus de 6 mois or il existe des besoins dans le service cinéma à pourvoir par un agent appartenant à la filière technique sur un grade accessible directement (échelle 3 de rémunération).

Il est proposé de transformer ce poste vacant d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, afin de pouvoir nommer l'agent qui sera recruté par voie directe.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

## **8- VENTE DE TERRAINS - LOTISSEMENT « ROUTE NOIRE »**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur le Maire, Monsieur BANQUET Max

Vote : UNANIMITE

Le lotissement dit « Route Noire » est issu de la division des parcelles cadastrées AT4, AT111 et AT 113. Il est constitué de 10 lots de terrains à bâtir d'une superficie de 562 à 1069 m<sup>2</sup>.

Cette division a été entérinée par la non opposition aux déclarations préalables en date du 26 septembre 2012 n'ayant fait l'objet d'aucun recours.

La commune souhaitant favoriser l'accession à la propriété, a procédé à un appel à candidature afin de pouvoir attribuer les 10 lots issus de cette division.

Le prix a été fixé par délibération du Conseil municipal du 03 décembre 2012, à 50,00 € le m<sup>2</sup>, TVA comprise, à la date du 03 décembre 2012.

L'acte comprendra une clause anti spéculative de 10 ans ainsi que l'obligation éventuelle de conserver un ou plusieurs arbres.

Lors de la signature du sous-seing privé, une somme correspondant à 5% du montant TVA comprise sera consignée chez le notaire.

L'acte définitif devra être signé au plus tard dans les quatre mois suivants la délibération, à défaut la collectivité réaffectera ce lot à un autre demandeur.

Les attributions des dix lots ont été décidées par délibération du conseil municipal en date du 7 février 2013, deux lots, puis trois lots ont été réattribués suite à des renonciations par délibérations du 11 juillet 2013 et du 30 janvier 2014.

Depuis ces dates trois candidats attributaires nous ont fait savoir qu'ils devaient renoncer à l'acquisition, il s'agit de :

Mademoiselle Flora COUTINHO et Monsieur Cyril BONNIN, attributaires du lot n°2 qui, par courrier en date du 27 février 2014 ont fait savoir qu'ils devaient renoncer à leur projet pour des motifs professionnels.

Madame et Monsieur PARGADE, attributaires du lot n°5 qui, par courrier en date du 30 janvier 2014, nous ont fait connaître l'abandon de leur projet en raison de l'absence de proposition de prêt immobilier sollicité auprès d'établissements bancaires.

Monsieur Damien HARDY, attributaire du lot n°4 qui, suite à un contact téléphonique le 16 juin 2014, a confirmé abandonner son projet.

Par ailleurs, l'attributaire du lot n°10, à la séance du 30 janvier 2014, nous a écrit le 25 février 2014 pour refuser l'attribution de ce lot car trop grand et ne lui permettant pas le montage financier à son projet. Ce candidat a cependant sollicité un échange pour un lot plus petit, de préférence le lot n°5.

Sept demandes de lot ont été examinées et l'affectation des quatre des lots libérés est proposée comme suit :

### **Lot numéro 2**

Mademoiselle Marine MARTIN et Monsieur Nicolas ROQUAIN nous ont confirmé leur souhait, après s'être désistés alors que l'offre de prêt et le permis de construire étaient accordés, de pouvoir se porter à nouveau acquéreur de ce lot n°2, d'une superficie de 598 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de délibérer afin de vendre le lot 2, d'une superficie de 598 m<sup>2</sup>, au prix de 29 900€ TVA comprise à Mademoiselle Marine MARTIN et Monsieur Nicolas ROQUAIN demeurant à 40200 SAINT-PAUL-EN-BORN, 42 lotissement La Ribeyre. Tous les frais annexes à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Les acquéreurs ont l'obligation de conserver un chêne repéré sur le plan de cession.

#### **Lot numéro 4**

Madame GODFROY Gwenaëlle et Monsieur CONTANT Eric nous ont fait part de leur souhait de pouvoir acquérir le lot n°4, d'une superficie de 804m<sup>2</sup>.

Il est proposé de délibérer afin de vendre le lot 4, d'une superficie de 804 m<sup>2</sup>, au prix de 40 200 € TVA comprise à demeurant à Madame GODFROY Gwenaëlle et Monsieur CONTANT Eric 40200 BIAS, Logement École Au Bourg. Tous les frais annexes à cette cession sont à la charge de l'acquéreur. Les acquéreurs ont l'obligation de conserver a minima un chêne sur les deux repérés sur le plan de cession.

#### **Lot numéro 5**

Monsieur Luis DE ARAUJO LIMA nous a fait part de son souhait de pouvoir acquérir le lot n°5, d'une superficie de 710 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de délibérer afin de vendre le lot n° 5, d'une superficie de 710m<sup>2</sup>, au prix de 35 500 € € TVA comprise à Monsieur Luis DE ARAUJO LIMA demeurant à 40200 MIMIZAN, 6 rue des Jardins. Tous les frais annexes à cette cession sont à la charge de l'acquéreur. L'acquéreur a l'obligation de conserver a minima un chêne liège repéré sur le plan de cession

#### **Lot numéro 10**

Madame THERNIER Laurence et Monsieur VILLARDS Allan nous ont fait part de leur souhait de pouvoir acquérir le lot n°10, d'une superficie de 1 059 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de délibérer afin de vendre le lot 10, d'une superficie de 1 059m<sup>2</sup>, au prix de 52 950 € TVA comprise à Madame THERNIER Laurence et Monsieur VILLARDS Allan demeurant à 40200 MIMIZAN, 5 impasse de la Canelle. Tous les frais annexes à cette cession sont à la charge de l'acquéreur. Les acquéreurs ont l'obligation de conserver a minima les deux chênes repérés sur le plan de cession.

#### **Monsieur FORTINON Xavier :**

« Nous sommes favorables à ces attributions. Cependant, continuez-vous à consulter l'ADIL 40 ou demandez-vous aux futurs acquéreurs de terrains de consulter cet organisme afin de s'assurer qu'ils possèdent les capacités financières pour pouvoir bénéficier des prêts bancaires.

Nous avons mis en place cette procédure pour le lotissement de Pyramide II. Bien entendu, il existe des soucis familiaux qui sont un autre problème.

Grâce à cet organisme, nous pouvons vérifier au préalable, si les futurs acquéreurs remplissent toutes les conditions. Nous avons mis en place cette procédure de façon systématique. Pour tous les dossiers de demandes, nous demandons aux futurs acquéreurs de rencontrer l'ADIL. »

#### **Monsieur BOURDENX Arnaud :**

« Il s'agit d'un sujet relativement délicat, pour certains acquéreurs les malheurs financiers arrivent plus rapidement que prévu. »

#### **Monsieur FORTINON Xavier :**

« Comptez-vous remettre en place la consultation de l'ADIL ? »

#### **Monsieur le Maire :**

« Si cela peut permettre d'éviter ce genre de soucis, nous allons remettre en place cette consultation. »

#### **Monsieur BANQUET Max :**

« Il faut savoir si nous devons rendre cette consultation obligatoire car certains acquéreurs n'accepteront peut être pas de rencontrer l'ADIL. »

**Monsieur FORTINON Xavier :**

« L'ADIL est une association d'information pour le logement qui est financé sur des fonds publics, son objectif est d'aider les accédants à la propriété. Cela peut être une aide à la décision pour vous. »

**Monsieur le Maire :**

« Nous allons nous renseigner sur l'ADIL. »

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

#### **9- LOTISSEMENT « PYRAMIDE II » - AUTORISATION DE VENTE LOT N° 70**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

L'attributaire du lot n° 70 du lotissement Pyramide II, nous a sollicité afin d'obtenir l'autorisation de mettre sa maison en vente.

Ce propriétaire nous a dit rencontrer des difficultés financières pour assumer les mensualités du prêt et ce du fait qu'il se trouve en situation d'invalidité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'AUTORISER l'attributaire du lot n° 70 à mettre sa maison en vente.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

#### **10- LOTISSEMENT « PYRAMIDE II » - AUTORISATION DE VENTE LOT N° 20**

Rapporteur : Monsieur BOURDENX Arnaud

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Les attributaires du lot n° 20 du lotissement Pyramide II, nous ont sollicité afin d'obtenir l'autorisation de mettre leur maison en vente, pour des raisons familiales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'AUTORISER les attributaires du lot n° 20 à mettre leur maison en vente.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

#### **11- MODIFICATION STATUTAIRE PREALABLE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AU SYDEC**

Rapporteur : Monsieur BANQUET Max

Questions et/ou observations : NEANT

Vote : UNANIMITE

Le SYDEC a modifié ses statuts le 9 septembre 2013 pour prendre la compétence d'aménagement numérique afin de coordonner, réaliser et favoriser l'ensemble des initiatives publiques d'aménagement numérique sur le territoire du département des Landes.



Le 12 mars 2014, le Conseil Communautaire a décidé de modifier ses statuts sur deux points, à savoir :

- a) Suppression du paragraphe III - c) aménagement numérique du territoire
- b) Ajout au chapitre I - 2 : **Développement économique** de la compétence suivante :  
*"Aménagement Numérique : la Communauté de Communes a compétence pour réaliser toutes opérations visées à l'article L1425-1 du CGCT, et notamment :*
  - *L'établissement des réseaux au sens du 3° et du 15° de l'article 32 du Code des Postes et Communications Electroniques,*
  - *L'exploitation de ces infrastructures,*
  - *L'acquisition des droits d'usage ou d'infrastructures ou réseaux existants,*
  - *L'exploitation technique et la maintenance de ces infrastructures et réseaux y compris des réseaux existants de ses membres,*
  - *La commercialisation de ces infrastructures et réseaux auprès d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,**Le cas échéant en cas d'insuffisance d'initiatives privées, dans les conditions fixées à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final.*

*Pour l'exercice de cette compétence la Communauté de Communes de Mimizan pourra adhérer à un Syndicat Mixte ».*

Les communes membres de la communauté doivent donner leur avis sur cette délibération. Le Préfet entérinera ensuite les modifications statutaires par arrêté et à l'issue de cette procédure, la communauté de communes pourra alors solliciter son adhésion au SYDEC.

**Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur.**

**La séance est levée à 18h45**